

Créteil, le 31 août 2021

Votre interlocuteur :
Ghizlaine SALIH
Poste : 3515

n/réf : GS/CM – 300.21
DIVE21-21

Madame Sophie THIBAUT
Préfète du Val-de-Marne
Préfecture du Val-de-Marne
21 à 29 avenue du Général-de-Gaulle
94038 CRETEIL CEDEX

Madame la Préfète,

A la suite de la saisine des organisateurs du festival Peacock Society, datant du 23 août 2021, sollicitant une dérogation exceptionnelle à votre arrêté n°2003/2657 du 11 juillet 2003 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage, j'ai l'honneur de vous informer que je ne donnerai pas de suite favorable à cette requête.

Je vous prie de recevoir, Madame la Préfète, mes respectueuses salutations.



Le Maire,


Laurent CATHALA

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CIVILES ET JURIDIQUES

HÔTEL DE VILLE • 94010 CRÉTEIL CEDEX • TÉLÉPHONE : 01.49.80.92.94
TÉLÉCOPIE : 01.49.80.18.94 • SITE INTERNET : www.ville-creteil.fr

Toute correspondance destinée à la Mairie doit être adressée à Monsieur le Maire